












Remplacement des arbres abattus

Tout arbre abattu doit être remplacé, selon l'évaluation de l'espace écologique de l'inspecteur qui émet le permis d'abattage. Voici une liste qui peut vous aider à bien choisir vos arbres de remplacement, selon le type d'arbre que vous avez coupé.

ARTICLE 58 - OBLIGATION DU TITULAIRE D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LA COUPE D'ARBRES

*Tout arbre abattu suite à l'émission d'un certificat d'autorisation doit être remplacé à l'intérieur de la période de validité du certificat par **un arbre ayant les caractéristiques dimensionnelles à maturité similaires à celui coupé** sauf sur autorisation spécifique de l'autorité compétente lorsqu'il est établi qu'il n'y a pas suffisamment d'espace écologique disponible pour l'implantation d'un nouvel arbre.*

Arbre à grand déploiement		Arbre à moyen déploiement		Arbre à petit déploiement	
<i>Espèce d'arbre atteignant un minimum de 15 mètres (49 pieds) de hauteur à maturité.</i>		<i>Espèce d'arbre atteignant entre 10 à 15 mètres (32 à 49 pieds) de hauteur à maturité.</i>		<i>Espèce d'arbre atteignant entre 8 à 10 mètres (26 à 32 pieds) de hauteur à maturité.</i>	
Suggestions d'arbres à grand déploiement		Suggestions d'arbres à moyen déploiement		Suggestions d'arbres à petit déploiement	
Érable Freemanii	2C	Arbre de Katsura	5	Sorbier d'Amérique	3A
Épinette de Norvège	1A	Aubépine	3A	Sumac de Virginie	4B
Pin blanc	1B	Sorbier des oiseaux	3A	Maackia de l'Amur	3B
Mélèze Laricin	1B	Aulne noir	5	Thuya occidental	1A
Ginkgo Biloba	1B	Amélanchier arborescent	3A	Mûrier blanc	3B
Micocoulier	2C	Poirier Bradford	3A	Marronnier de l'Ohio	2B
Chêne rouge	4C	Noisetier de Byzance	4A	Marronnier Rouge	2B
Chêne bicolor	4A	Épinette omorika	1A	Charme de Caroline	2A
Catalpa de l'Ouest	3B	Platane de Virginie	2C	Virgilier à Bois Jaune	4B
Érable argenté	2C	Érable de Miyabe	2A	Pin blanc de l'Ouest <i>Vanderwolf's Pyramid</i>	1A
Noyer noir	4A	Poirier décoratif Chanticleer	3A	Pin cembra	1A
Mélèze d'Europe	1B	Févier Northern <i>acclaim</i>	4B		
Bouleau noir	5	Févier d'Amérique <i>Shademaster</i>	4B		
Tulipier de Virginie	3B	Févier d'Amérique <i>Street Keeper</i>	4B		
Marronnier d'Inde	2B	Aulne glutineux	5		
Chicot du Canada	4B	Ostryer de Virginie	2B		

Légende	
	Espèce préférant l'ensoleillement
	Espèce tolérante la mi-ombre
	Espèce tolérante l'ombre
	Espèce produisant des fruits/noix (ex. noisettes, noix, fèves, pommette, drupes, fruits comestibles, etc.)
	Espèce produisant des fleurs (ex. fleurs, chatons, corymbes, etc.)
	Espèce appréciée des oiseaux et de la faune urbaine
	Espèce ayant des couleurs automnales remarquables
	Espèce produisant des samares
	Espèce produisant des cônes
	Espèce sensible aux insectes et ou maladies (ex. insectes perceurs, tavelure, rouille, etc.)
	Espèce tolérant les inondations fréquentes/milieus humides
Ind.	Espèce indigène au Québec

* À titre informatif, la deuxième colonne de chaque section démontre le groupe fonctionnel de l'arbre. Le groupe fonctionnel nous permet de privilégier la diversité de la forêt urbaine ainsi que de renforcer sa résilience.